

marque, par les rapports, que le ministre détient un certain montant de la garantie qui n'a pas été employée, je crois—la garantie impériale anglaise. Je suppose que cela est destiné à remplacer l'or, et à être vendu, s'il le faut.

Sir LEONARD TILLEY : Oui.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Ceci est naturellement assez bien, jusqu'ici ; mais l'honorable ministre fait-il quelque réserve spéciale au sujet de ces \$26,000,000, à l'exception de cette garantie de £500,000 ou £600,000 sterling, quelle qu'elle soit ? Comment se propose-t-il de faire face à une éventualité de cette nature, si elle se présentait ?

Sir LEONARD TILLEY : La Chambre sait que la loi a été amendée sous ce rapport. Avant 1879, on gardait 25 pour 100 de la circulation en or,—quant à cela c'est une question distincte, mais pas exactement distincte...

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Pas tout à fait distincte.

Sir LEONARD TILLEY : Pas tout à fait distincte—on gardait 25 pour 100 de la circulation, en or. Cela a été changé en réduisant le montant d'or à 15 pour 100, et 10 pour 100 étaient gardés en obligations du Canada garanties par le gouvernement ; et cela a été arrangé de manière qu'en aucun temps, si c'était nécessaire, nous pussions toucher ces £600,000 sterling pour répondre aux demandes qui pourraient être faites après l'épuisement de l'or. Nous faisons plus. Quant aux banques d'épargne, je ne me sens pas si alarmé, lorsque je suis en mesure de dire à l'honorable monsieur que depuis 1874 jusqu'à 1879, lorsqu'on aurait supposé—surtout durant une partie de cette période,—que le montant de dépôts faits aux banques d'épargnes serait probablement réduit, ce montant a augmenté de \$2,800,000, ce qui était comme de raison, à peu près égal à l'intérêt. L'honorable monsieur se rappellera que, durant les cinq années qu'il a été ministre, il n'a pas été appelé à pourvoir aux banques d'épargne. Je crois, en conséquence, que ceci est une déduction raisonnable, bien que le montant des dépôts soit aujourd'hui plus élevé et que nous soyons plus exposés à faire face à une demande considérable. Mais je n'éprouve aucun doute, ni aucune hésitation à ce sujet. Je suis convaincu que nous n'aurons point de difficulté sous ce rapport, même dans le cas où nous éprouverions les embarras que l'on a éprouvés depuis 1874 jusqu'à 1879.

Mais il y a une autre raison pour garder en réserve, jusqu'à un certain point, comme nous le faisons, dans les banques, pas moins, comme règle, de \$2,000,000 ; nous pouvons en avoir besoin pour faire face à des dépenses ordinaires. A l'heure qu'il est l'échange est très élevé ; il y aura probablement une demande d'or, et notre circulation peut être réduite dans une certaine mesure. Dans ces circonstances, le gouvernement, comme l'ont fait nos prédécesseurs, garde un montant considérable en dépôt dans les banques, non-seulement pour faire face aux demandes des banques d'épargne, si la chose était nécessaire—ce qui ne sera pas nécessaire, j'en suis convaincu—mais pour répondre aux demandes d'or. A part les 25 pour 100 en or, et les obligations garanties qui peuvent être échangées, en peu de temps, contre de l'or, le gouvernement a toujours, principalement à la banque de Montréal, une somme considérable pour faire face à une demande de cette nature, si elle était faite. En conséquence, nous ne laissons pas diminuer ces dépôts plus que jusqu'à un certain chiffre, si la chose est en notre pouvoir, afin d'être prêts à toute éventualité.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Outre l'or, qui forme, je crois, un montant de \$3,000,000, n'est-ce pas ?

Sir LEONARD TILLEY : Oui ; probablement, plus de \$2,000,000.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : L'honorable monsieur doit sans doute se rappeler que sous la politique actuelle, il devient dans une très grande mesure le seul gardien de la

réserve d'or du pays. Chaque rapport de banque démontre ce fait de plus en plus. Il a à fournir sur demande, une quantité d'or inconnue autrefois. Cependant, ce que je veux savoir c'est s'il se propose d'en garder. Il a maintenant environ \$42,000,000 dans les banques d'épargne et en billets du Canada payables à demande. Voilà à peu près la position, en résumé.

Sir LEONARD TILLEY : Les banques détiennent 40 pour 100,—environ \$10,000,000. Cela ne peut pas très bien être présenté et payé sur demande.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Elles ne sont tenues de garder cela que dans certaines éventualités. L'honorable monsieur sait que cette éventualité peut arriver ou ne pas arriver—nous parlons des éventualités qui peuvent arriver. Ce que je veux savoir, c'est le montant exact que l'honorable monsieur croit nécessaire de garder en réserve. Il a ses \$3,000,000 en or ; il a £600,000 sterling et la garantie de 4 pour 100 du gouvernement impérial, qui, naturellement, vaut l'or, et je ne doute pas qu'il ne pourrait la placer à une heure d'avis.

A part cela, il a une réserve spéciale de \$2,000,000 qu'il se propose de garder pour faire face à de pareilles demandes. Il y a un point sur lequel je crois que la mémoire de l'honorable monsieur fait défaut. De mon temps, la loi fut modifiée de manière que pour certains montants il était émis des billets. Vous devez garder de l'or pour tout le montant de l'émission supplémentaire. Ça n'était pas près de 25 pour 100 ; et après un certain chiffre, vous aviez à garder de l'or pour chaque dollar que vous émettiez, et il a mis cela de côté.

Cela ne tirait pas beaucoup à conséquence tant que le montant des dépôts a été peu élevé, mais c'est une autre question du moment que ces dépôts s'élèvent à quelque chose comme \$42,000,000. Comme je l'ai dit, je ne crois pas que l'honorable monsieur court un grand risque d'être obligé de fournir de fortes sommes pour racheter des billets en circulation. Je crois que les précautions qu'il a prises sont probablement suffisantes à ce sujet.

Mais l'autre question est quelque peu plus importante : je veux savoir combien l'honorable monsieur croit qu'il en coûte au pays, approximativement, d'emprunter de l'argent au moyen des banques d'épargne. Il y a d'abord les 4 pour 100 ; il y a ensuite ce qu'il dit être $\frac{1}{2}$ pour 100, c'est-à-dire 4 $\frac{1}{2}$ pour 100 que cela nous coûte. Ce montant de \$2,000,000 est-il destiné à être toujours gardé avec intérêt, ou non ?

Sir LEONARD TILLEY : Ce sont des obligations du Canada portant 4 pour 100 ; en conséquence, il n'y a pas d'intérêt.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Dans ce cas je parle de ce qu'il garde dans les banques pour faire face à ces demandes spéciales.

Sir LEONARD TILLEY : C'est 4 pour 100.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : De sorte qu'il n'y a pas de perte sur ce montant ; de sorte que nous pourrions alors considérer qu'en supposant que la réserve soit suffisante—ce dont je ne suis pas tout à fait sûr ; l'avenir éclaircira probablement ce point—4 $\frac{1}{2}$ à 4 $\frac{3}{4}$ pour 100 suffiront, d'après ses calculs, pour couvrir ce que coûte au pays l'emprunt de cet argent. C'est là son calcul ?

Sir LEONARD TILLEY : Oui.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Mais c'est en supposant que \$2,000,000 seront suffisants. Je vois ici quelques petites augmentations. A propos : je suppose que l'allocation de Winnipeg est en raison des dépenses additionnelles qu'entraîne le séjour à Winnipeg—

Sir LEONARD TILLEY : Oui ; il va sans dire qu'il en coûte plus pour vivre à Winnipeg qu'à Ottawa, mais l'impression est que cet état de choses ne durera pas toujours,